

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 198

présenté par

M. Paternotte, M. Calmégane, M. Lejeune, M. Spagnou, M. Terrot et M. Vanneste

-----  
**ARTICLE 4 BIS**

Supprimer les deux premières phrases de l'alinéa 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement permettant de corriger une situation non voulue par les chambre de commerce et d'industrie d'Île-de-France : la rédaction retenue dans le projet de loi aurait eu pour conséquence le transfert des écoles, des palais des congrès, ce qui n'est pas souhaité.